



Devis signé le client repousse les travaux

Par **gio1408**, le **15/09/2020** à **22:29**

Bonjour,rrrnJe suis artisan, j'ai fait un devis à mes clients qui l'ont signé et accepté au mois de juillet, sans me verser d'acompte. Nous sommes en septembre et, suite à un retard du notaire sur l'achat de leur maison, le chantier n'a toujours pas pu démarrer. Je repousse à chaque fois la livraison du matériel que j'ai pré-commandé et toujours pas réglé.rnrnPuis-je annuler le devis et être indemnisé du temps perdu ?rnrnMerci de votre réponse.